

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

CONSEIL d'ARCHITECTURE, d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT de VAUCLUSE



INFORMER - SENSIBILISER - CONSEILLER - FORMER

SOMMAIRE

Edito	1
Projets territoriaux de valorisation et de développement durable	2
Programmation d'aménagements et de constructions publiques	7
Protection et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel	11
FDIE	14
Prix départemental de l'architecture et du paysage «Trophée 2017»	16
40 ans de la loi sur l'architecture	20
Information / Formation / Communication	24
Partenariats	27
Finances et chiffres clés	31
Assistance architecturale	34
Carte des secteurs	37
Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse	38



*Organisme associé du
Conseil départemental de Vaucluse*

EDITEUR

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse
2, avenue de Fontcouverte 84000 Avignon

Tél. 04 90 13 49 50

Mail : secretariat@caue84.fr

Site : www.caue84.fr

Directeur de la publication : Pierre Gonzalvez

ISSN 1169 - 4645

Impression 1000 exemplaires

Maquette : KH Communication



2017 a été l'occasion de diverses manifestations organisées au niveau national comme au niveau local à l'occasion des 40 ans de la loi sur l'architecture et donc des 40 ans de l'outil CAUE, service public à disposition des collectivités et maîtres d'ouvrages vauclusiens.

L'édition 2017 du Prix départemental de l'architecture et du paysage a permis une fois de plus de mettre en valeur le précieux tandem que forment les maîtres d'ouvrage et leurs architectes et paysagistes, au travers de réalisations primées pour leur pertinence.

Pour l'année 2018, outre l'assistance aux communes, nous allons poursuivre la présence régulière d'un architecte conseiller dans toutes les communes. Ce service public est à destination des particuliers et de tous candidats à la construction, pour les aider très concrètement pour leurs projets de construction ou de rénovation.

Dans le même temps, l'architecte conseiller est au service des maires pour les accompagner dans leurs décisions dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement. A noter qu'en 2018, une attention particulière sera accordée à la prise en compte de la biodiversité dans les cours d'eau en milieu urbain et un regard accru donné sur la rénovation énergétique du bâti.

Pierre Gonzalvez
Président du CAUE
Vice-Président du Département

1 PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE

De par sa mission de service public, le CAUE accompagne dans la durée les collectivités dans la définition d'orientations d'aménagement et de développement à moyen ou à long terme. Ainsi, l'appui à l'élaboration de chartes ou à la labellisation de territoires offre un cadre spatial et temporel cohérent à la mise en œuvre des politiques d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

L'OPERATION GRAND SITE DE FONTAINE-DE-VAUCLUSE

Qu'est-ce qu'une Opération Grand Site ?

Les Opérations Grands Sites (OGS) sont des programmes partenariaux, entre des collectivités locales et l'Etat, qui visent à restaurer la qualité des sites classés¹ qui connaissent des dégradations dues à leur très forte fréquentation.

Il y a actuellement un peu plus d'une quarantaine d'OGS en France. Elles sont considérées par l'Etat comme des éléments phares du patrimoine paysager français et de son économie touristique. Les « Grands Sites » sont globalement visités par près de la moitié des 80 millions de touristes internationaux accueillis chaque année en France² (chiffres 2016) !

Les 3 grands objectifs des OGS sont : la protection et la restauration du patrimoine paysager de ces sites, le confortement de la qualité de leur visite et l'amélioration du cadre de vie de leurs habitants. Ces programmes s'inscrivent dans une perspective de développement durable lié aux valeurs paysagères et culturelles de ces sites.

Les projets Grands Sites sont toujours établis autour d'un ou de plusieurs sites classés ; ils les englobent et se développent généralement sur des territoires plus larges. Il s'agit de notamment gérer les problématiques d'accès en haute saison et de préserver la qualité des paysages du territoire formant l'écrin du site classé, où se trouvent souvent les zones de vie, d'habitat et d'hébergement touristique qui y sont liées.

Les démarches OGS comprennent :

- une phase d'étude de définition du projet Grand Site, (diagnostic partagé du site, enquête de fréquentation et programme d'actions),
- la validation du projet Grand Site et de son programme d'actions par les services de l'Etat (commission des sites),
- la mise en œuvre des actions.



Laqueduc et l'île de Galas à l'entrée de la Vallée Close

Le label Grand Site de France

Après la mise en œuvre d'une part significative du programme d'actions, les améliorations obtenues sont récompensées par le label « Grand Site de France ». Ce label est attribué par l'Etat pour une durée de 6 ans au gestionnaire du site. L'attribution du label engage à poursuivre le programme de gestion qualitative du site.

¹ Espace naturel ou espace aménagé par l'homme dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Ces espaces protégés justifient un suivi qualitatif, notamment effectué par une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles d'en modifier l'état ou l'apparence. Cette protection s'effectue au titre des lois du 21 avril 1906 et du 2 mai 1930, codifiées en 2000 dans le code de l'environnement.

² La France est restée en 2017 la première destination touristique mondiale. Le tourisme y a représenté plus de 7% de son PIB.

Le projet d'extension du site classé et l'Opération Grand Site de Fontaine-de-Vaucluse

L'étude de définition du projet Grand Site de Fontaine-de-Vaucluse a été menée parallèlement à un projet d'extension de son site classé. La superficie de l'actuel site classé est de 88 ha (l'arrêté de classement date de 1922). Son périmètre, tracé au cordeau et assez peu en rapport avec les particularités paysagères et cadastrales des lieux, est centré sur les abords du gouffre. Il s'agissait à l'époque, quand la vallée était intensément exploitée par l'industrie papetière, de protéger les paysages des abords de la source qui étaient menacés par des aménagements industriels. L'actuel projet d'extension du site classé vise à préserver plus largement les espaces naturels qui forment l'écrin paysager de la Vallée Close. Ce nouveau périmètre couvrira environ 2 500 ha sur les communes de Fontaine-de-Vaucluse, Saumane-de-Vaucluse, Cabrières-d'Avignon et Lagnes.

PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE

3 ans de réflexion et de concertation, 1 projet Grand Site partagé par 5 communes et 2 intercommunalités

Après trois ans de réflexion, de concertation et d'études autour d'un diagnostic partagé et d'un programme d'actions, l'étude de définition de l'Opération Grand Site, jusqu'alors portée par la commune de Fontaine-de-Vaucluse, est en phase de finalisation. Le CAUE de Vaucluse a accompagné la commune et les autres collectivités partenaires du projet tout au long de cette démarche. Six comités de pilotage, présidés par la préfecture et réunissant les services des sites et des monuments historiques, les acteurs locaux, départementaux et régionaux, ont suivi et entériné l'avancée du projet. Ce travail s'est appuyé, en phase de démarrage, sur « l'étude préalable à la mise en place d'une OGS », qui avait été réalisée par le cabinet Urbanis en 2001/2002.

La réactualisation de cette étude a consisté, pour sa première phase, à :

- analyser avec les partenaires la faisabilité des actions qui avait été proposées en 2002,
- réaliser une nouvelle étude de fréquentation pour affiner les résultats de celle qui avait été produite en 2002 (pour notamment connaître les évolutions sur la décennie passée et faire évaluer par les visiteurs, les commerçants, les habitants, les principales actions que la précédente étude avait proposées),
- élargir le territoire de projet en rapport avec les enjeux paysagers et ceux du fonctionnement touristique du site. Cinq communes et deux intercommunalités participent désormais au projet.

Suite à ces avancées, un ensemble d'actions répondant aux enjeux de ce territoire a été proposé.

Les principaux problèmes du site de Fontaine-de-Vaucluse

Les principaux problèmes du site sont liés à la fréquentation par près de 800 000 visiteurs

par an de ce « *vallon tout petit, mais solitaire et agréable...* » (*Pétrarque*), à savoir :

- dégradation des paysages remarquables du site classé par des installations commerciales et des bâtiments peu qualitatifs,
- excès de circulation automobile et de stationnement dans la Vallée Close, dans le village et à ses abords,
- carence de cheminements sécurisés pour les déplacements doux pour accéder et se déplacer dans le site,
- peu d'options de visite du cœur de site,
- peu de perceptions de la Sorgue, dans les parcours de visite de la Vallée Close,
- patrimoine culturel encore assez peu valorisé au cœur du site et sur le territoire environnant,
- dégradation des milieux naturels due à la surfréquentation.

Un programme d'actions articulé autour de quatre axes

1- Restaurer et valoriser les paysages du cœur du site

Il s'agit pour le principal :

- de mettre au point une charte pour la qualité des devantures et enseignes des commerces installés le long du chemin de la Fontaine,
- de regrouper vers l'aval les échoppes installées dans des locaux précaires trop en amont dans les paysages naturels du site classé,
- de gérer le devenir du bâtiment Vallis Clausa (près de 3 500 m² de planchers), qui tend à se dégrader au cœur du site.

2- Accéder et se déplacer dans le site en privilégiant les modes doux

Il s'agit :

- d'éliminer les nuisances des encombrements routiers sur les voies d'accès et dans le village en haute saison,
- de valoriser l'offre vélo, autant pour le bassin d'accueil touristique du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse que pour la qualité du cadre de vie des habitants (pour

les loisirs et les déplacements quotidiens). La petite plaine agricole de la Sorgue amont qui relie L'Isle-sur-la-Sorgue à la Vallée Close est en effet tout à fait à l'échelle de déplacements vélos. Actuellement, vu la configuration de son réseau routier, la pratique du vélo en mode familial y est potentiellement trop dangereuse. Les très nombreux touristes hébergés sur ce secteur prennent donc leur voiture pour le moindre petit déplacement... ce qui n'est pas très attractif pour un programme de vacances, ni très agréable pour les riverains...

Les actions de cet axe visent donc d'une part à réorganiser le stationnement et la circulation pour pouvoir notamment piétonner le village de Fontaine-de-Vaucluse en période de forte affluence, d'autre part à proposer des aménagements pour sécuriser et rendre attractif les déplacements vélo et piédestres, dans la plaine de la Sorgue amont et en proximité de la Sorgue dans la Vallée Close.

3- Valoriser le patrimoine du village de Fontaine-de-Vaucluse et autour de la Vallée Close, jusqu'au Partage des Eaux

Le village de Fontaine-de-Vaucluse accueille, dans sa petite rue principale et ses deux modestes places, plus de 800 000 personnes par an. Ces espaces publics, où la voiture occupe une très large place, ont besoin de travaux de requalification pour redonner du confort et de la sécurité aux piétons et aussi pour offrir les possibilités d'un développement équilibré de l'activité commerciale dans le village. Les commerces sont actuellement concentrés sur le chemin de la Fontaine, seul secteur piétonnier du village.

Le programme vise aussi à valoriser le patrimoine bâti du village, notamment le petit quartier médiéval de Châteauvieux.

Le territoire qui environne la Vallée Close est riche de nombreux éléments historiques en fort lien avec le paysage (villages perchés, château en belvédère, églises et chapelles, patrimoine rural, petit patrimoine de la pierre sèche, oppidum, sites bâtis proche de la Sorgue). Un certain nombre de ces

PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE

éléments demanderait des mesures de valorisation, voire de sauvegarde.

Deux éléments très emblématiques de ce territoire sont aussi en attente de mise en valeur : le Partage-des-eaux, aux portes de l'agglomération de l'Isle-sur-la-Sorgue et l'île de Galas, à l'entrée de la Vallée Close et à la rencontre du territoire de 4 communes de l'Opération Grand Site. Cette île est en friche depuis plus d'une trentaine d'années. La mise en valeur de son patrimoine paysager reste à imaginer.

4- Renforcer les outils et les partenariats pour une gestion durable du Grand Site en projet

Le territoire de vie autour du site classé possède lui aussi des paysages de grande qualité. Il s'agit de renforcer les partenariats avec les gestionnaires de ce territoire rural, par secteur sensiblement investi par l'urbanisation péri villageoise, pour assurer la pérennité de la qualité de ces paysages.

Un programme d'actions presque prêt à être mis en œuvre

Avec ce programme d'actions attractif, l'étude OGS est donc désormais presque prête à être présentée en commission des sites. C'est prévu pour l'année 2018 ! Le territoire concerné va donc prochainement être consacré « Grand Site en projet », et pouvoir pleinement bénéficier à ce titre des soutiens de l'Etat, des fonds Européens, de la Région PACA et du Département de Vaucluse.

La CCPSMV prend le relais de la commune de Fontaine-de-Vaucluse pour porter l'Opération Grand Site

Forte de cette avancée, la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) qui a été associée bien en amont dans la démarche, a décidé de

prendre le relais pour porter ce projet dans sa phase opérationnelle. La communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (CALMV), sera associée à l'opération pour les territoires des communes de Cabrières-d'Avignon et Lagnes.

Le portage de l'OGS par la CCPSMV, en collaboration avec la CALMV, va désormais se concentrer sur l'assistance à chacun des maîtres d'ouvrage (communes participantes, Département de Vaucluse, autres structures porteuses de projets...) pour mettre en œuvre les projets de l'Opération Grand Site. La CCPSMV aura un rôle de coordination de ces projets de communication, et d'assistance pour l'organisation de la concertation avec les acteurs locaux et les habitants. Elle assistera aussi les différents maîtres d'ouvrage pour la recherche des financements nécessaires aux projets, pour le montage des dossiers techniques et pour le suivi des actions.

Priorités 2018 / 2019 : des actions structurantes à mettre en place pour retrouver une qualité de paysage sur le chemin de la Fontaine et pour favoriser les modes doux pour accéder au site

La réflexion porte actuellement sur le choix et la priorisation d'actions structurantes et fédératrices à mettre en œuvre. La requalification de l'aspect des commerces et autres bâtiments du chemin de la Fontaine, ainsi que le développement des modes doux pour accéder et cheminer dans le site font parti de ces priorités.

Une pérennisation de l'assistance du CAUE de Vaucluse

Pour le démarrage de la phase opérationnelle du projet Grand Site, la CCPSMV a souhaité s'appuyer sur l'expertise technique du CAUE de Vaucluse.



Le jardin Pétrarque, la Maison rose et les ruines du château des Evêques de Cavaillon

D'autres
MISSIONS
menées en
2017

Assistance au Syndicat de la Via Venaissia pour le Contrat d'axe

Assistance au Syndicat intercommunal du bassin versant du Rieu Foyro

Conseil départemental : suivi de la charte qualité pour les parcs et quartiers d'activités, inventaire des pistes cyclables existantes en milieu urbain

Saint-Romain-en-Viennois : préconisations urbaines et paysagères dans le cadre du développement de la ZAE du Flez

Assistance pour la révision du PLU à Caumont-sur-Durance et Fontaine-de-Vaucluse

Mérindol : valorisation de l'entrée sud du village

Participation aux commissions locales d'AVAP à L'Isle-sur-la-Sorgue



Programme
d'**ACTIONS**
2018

OGS : finalisation de l'étude de définition et lancement de la phase opérationnelle du projet Grand site de Fontaine-de-Vaucluse

Assistance au Syndicat de la Via Venaissia pour le Contrat d'axe et au Syndicat intercommunal du bassin versant du Rieu Foyro

Cavaillon : animation SPR

Prise en compte de la TVB sur les routes départementales autour du Ventoux

Conseil Départemental : accompagnement auprès des communes pour la concrétisation de sites en OAP

Participation aux commissions locales d'AVAP

Mormoiron : stratégie de planification urbaine

Piolenc : mise en place d'une liaison vélo vers la Via Rhôna

2

PROGRAMMATION d'AMÉNAGEMENTS et de CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Selon le principe qu'il ne peut exister de bon projet que s'il existe un bon programme, le CAUE joue un rôle essentiel dans la définition, par les maîtres d'ouvrage publics, de leurs programmes d'aménagement urbain, ainsi que de réhabilitation, d'extension ou de construction d'équipement. L'élaboration d'un programme constitue un moment de débat riche et précieux pour l'avenir du projet. Il consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du lieu. C'est sur cette base qu'est construit le programme architectural, urbain ou paysager, accompagné de son volet technique. Une fois l'enveloppe budgétaire prévisionnelle arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

PROGRAMMATION d'AMENAGEMENTS et de CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE EDOUARD DALADIER À COURTHÉZON

Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays Réuni
d'Orange

Le centre ancien de Courthézon est encore en partie ceinturé par des remparts du XIIème siècle. Ils étaient percés de quatre portes dont trois sont encore visibles. La mieux conservée d'entre elles est la Porte Belle-Croix qui possède une ouverture en ogive et a conservé intacte sa couronne de mâchicoulis.

C'est à moins de 100 mètres de celle-ci, en suivant le boulevard Victor Hugo et la Seille creusée en 1289 et qui servait de fossé sur cette partie des remparts, que se trouve la place Edouard Daladier (ou place du Marché).

Cette vaste ouverture sur le centre ancien est issue de la destruction d'un château à la fin du XIXème siècle. Elle forme aujourd'hui la seule place du centre de Courthézon.

Une place, deux ensembles

La place Daladier est insérée dans un tissu urbain dense desservi par des ruelles étroites. Elle est issue de la réunification de la Place du Marché au centre et de la Place des Halles au nord. On peut encore distinguer deux ensembles : d'une part la place basse, à l'est, très large et plantée de platanes qui est délimitée par un bâti hétérogène, d'autre part, la place haute, marquée par un front bâti plus homogène et une ambiance plus intimiste.

Une place minérale et ombragée...

D'une superficie d'un peu plus de 3000 m², la place Daladier est limitée au nord et à l'ouest par un front irrégulier formé de maisons de 1,5 à 2 étages et de courettes imbriquées. A



Plan du principe d'aménagement

l'opposé, la vaste façade à l'ordonnancement régulier de l'ancien couvent occupé par la maison de retraite marque la limite sud. Des vestiges de l'ancienne chapelle datant du début du XVIIIème siècle sont encore visibles (porche, clocheton) à l'extrémité de cette façade, en bordure de la Seille, élément paysager majeur de la commune, qui marque la limite est de la place. Un double alignement de platanes souligne la perspective sur le beffroi voisin dont la construction remonte aux XIème et XVIIIème siècles. (Élément inscrit au titre des MH depuis 1952).

... où domine l'usage de la voiture

L'espace est entièrement dédié au stationnement et à la circulation automobile. Seuls d'étroits trottoirs périphériques très encombrés (mobilier urbain, poubelles, véhicules, etc.) sont réservés aux piétons. Le

secteur commercial se situe à l'ouest de la place. Il comprend un café, un restaurant, deux points de vente de restauration rapide, une boucherie et un coiffeur. Il est complété par des équipements publics : la crèche occupant l'ancienne mairie et la maison de retraite en partie est. Ces deux équipements sont destinés à être déplacés sous quelques mois. Cette offre en commerces et services induit un important « turn over » au niveau du stationnement sur la place auquel s'ajoute du stationnement résidentiel. Un marché hebdomadaire investit l'espace tous les vendredis.

Le projet d'aménagement de la place Edouard Daladier

L'aménagement de la place Edouard Daladier s'inscrit dans une volonté plus large de redynamisation du centre ancien de Courthézon.

PROGRAMMATION d'AMENAGEMENTS et de CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Le projet d'aménagement prévoit de renforcer le rôle de la place en tant qu'élément d'articulation et de restructuration majeure de l'espace urbain. L'objectif étant de retrouver un espace de convivialité, de sociabilité, d'échanges, accueillant et ombragé, point central de la vie commune.

Pour cela, un nouveau plan de circulation est mis en place et le stationnement est réorganisé à l'échelle du centre village au profit du développement des espaces piétons et d'une meilleure visibilité des commerces sur la place Daladier. L'attractivité des commerces est également améliorée grâce à un accès facilité et sécurisé pour tous, le projet prévoyant la mise aux normes d'accessibilité de l'espace public mais aussi de l'ensemble des commerces situés sur son pourtour.

L'espace libéré de l'emprise du stationnement permettra également de valoriser les éléments de patrimoine bâti présents aux abords de la place : un parvis est créé devant la maison de retraite et les vues vers le beffroi sont dégagées.

Dans un souci d'harmonie avec les éléments bâtis cernant la place et afin de favoriser l'homogénéité visuelle de l'espace public, un nombre restreint de matériaux choisis dans des teintes similaires sera employé pour le revêtement des sols. Les surfaces imperméabilisées non circulées seront revêtues de dalles de pierre calcaire, tandis que l'espace libre situé devant la maison de retraite sera en stabilisé.

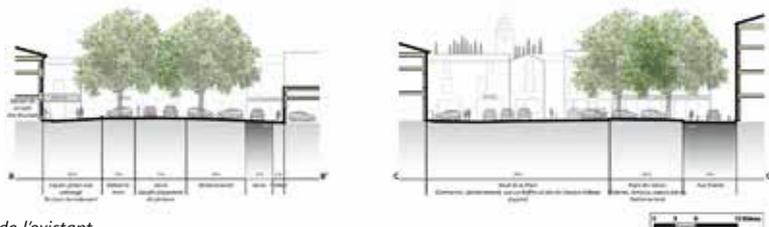
Réorganisé en deux plateaux reliés par des emmarchements et une rampe afin de traiter le dénivelé existant, l'espace public favorisera une grande polyvalence des usages de la place.

La partie haute permettra l'installation de terrasses commerciales ombragées par des bosquets d'arbres qui viendront remplacer les platanes en mauvais état sanitaire. Les platanes situés devant la maison de retraite seront remplacés par des sujets de haute

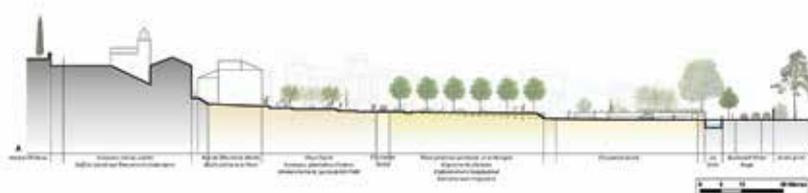
tige afin d'ombrager l'espace libre central qui pourra accueillir des manifestations. L'installation d'une fontaine améliorera également le confort estival des usagers et accentuera le caractère convivial de la place.

L'intervention du CAUE réalisée en lien avec

les services de l'UDAP (*Unité départementale de l'architecture et du patrimoine*) a permis de faire émerger des principes d'aménagement de la place Daladier partagés par les élus, techniciens et usagers : principes qui ont été intégrés au cahier des charges de la consultation de concepteurs.



Profils de l'existant



Profils de la proposition retenue

D'autres **MISSIONS** menées en **2017**

Aménagement de places et d'aires de stationnement à Goult, Blauvac, Beaumont-de-Pertuis, Vaugines, Mirabeau

Aménagement de jardins à Vitrolles-en-Luberon, la Bastide-des-Jourdans, Lagnes

Aménagements de bâtiments publics à Bédoin, Jonquières, Mirabeau

Constructions publiques à Valréas, Carpentras, Lagnes, Rustrel



Programme d'**ACTIONS** **2018**

La zone d'activités des Bourguignons à Apt

Construction de bâtiments publics à Robion, Althen-des-Paluds, Saumane-de-Vaucluse et Rustrel

L'éco quartier de Peypin d'Aygues

La tour de guet et le bâtiment technique de Buisson

Mise en accessibilité des espaces extérieurs du château de Fargues du Pontet et de la piscine de Rustrel

Accompagnement du dispositif départemental « Jardins familiaux » et « Planter 20 000 arbres en Vaucluse »

Aménagement d'espaces publics à Valréas et Saignon



3

PROTECTION et **MISE** en **VALEUR** du **PATRIMOINE** **NATUREL** et **CULTUREL**

Si la nature et l'héritage humain sont des ressources que chacun s'accorde à devoir préserver, les moyens nécessaires à leur protection et leur valorisation ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. C'est pourquoi le CAUE intervient en appui auprès des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels d'intérêt écologique ou paysager, d'espaces urbains ou villageois sensibles, ou d'édifices d'intérêt architectural ou historique.

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL et CULTUREL

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES PLÂTRIÈRES

L'Espace naturel sensible (ENS) des Plâtrières se situe sur le piémont ouest des monts de Vaucluse à la jonction des territoires de trois communes : Pernes-les-Fontaines, L'Isle-sur-la-Sorgue et La Roque-sur-Pernes. Il couvre approximativement 182 hectares et se caractérise par un relief collinaire parsemé d'anciennes carrières. Il est en majorité couvert de boisements de pin d'Alep avec quelques zones ouvertes. Le site est soumis à un fort risque d'incendie.

La flore présente sur le site est typique du milieu méditerranéen. Parmi les espèces rencontrées se trouve la très rare Garridelle fausse nigelle (*Garridella Nigellastrum*), plante messicole qui ne compte que 2 stations confirmées à l'échelle nationale.

En ce qui concerne la faune, l'avifaune présente un cortège des plus intéressants avec 47 espèces dont 35 protégées au niveau national comme le Grand Duc d'Europe, le Guêpier d'Europe ou encore l'Alouette Lulu. Après avoir réalisé en 2015 le plan de gestion de cet ENS, le CAUE de Vaucluse s'est vu confié par le Conseil départemental le suivi et la mise en œuvre de celui-ci. Ce plan a pour objectif de préserver le patrimoine

naturel mais aussi industriel et rural du site et d'en faire redécouvrir la richesse.

Ainsi, en deux années, ce sont 23 actions du plan de gestion sur les 55 programmées qui ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, avec parmi celles-ci :

- la conception et la pose de panneaux d'entrée de site et de bornes d'information,
- la rédaction d'un arrêté municipal identique aux trois communes pour régler la

fréquentation,

- la réalisation d'un schéma d'itinéraires pédestres raccordés au réseau départemental
- l'édification d'une clôture pour limiter les intrusions de véhicules motorisés (quads et motos),
- la restauration d'éléments de patrimoine industriel (four à plâtre de Fontblanche),
- le débroussaillage des abords de la bergerie de la Soulonne,
- l'installation de ruches.



Borne d'information



Panneau d'entrée de site



Installation de ruche



Four à plâtre

D'autres
MISSIONS
menées en
2017

Aménagement des aires de stationnement de l'ENS du Paty à Caromb et des abords de l'ancienne gare de Pernes-les-Fontaines

Conseil départemental : aménagement d'une liaison douce entre la Via Venaissia et l'ENS de Beauregard, impact paysager des réseaux aériens du Département et replantation dans la cour de l'ancien Archevêché à Avignon

Conseil départemental : impact paysager des lignes électriques de moyenne tension, assistance sur les ENS des Plâtrières et du Paty et aménagement du jardin Pétrarque à Fontaine-de-Vaucluse

Projet Interreg : requalification des friches industrielles dans l'arc alpin

Viens : réappropriation de la tour médiévale du château en vue de son ouverture au public

La chapelle Saint-Siffrein à Mornas, l'église Saint-Pierre de Piolenc

Trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale, appliquée à la renaturation des cours d'eau et la valorisation écologique du canal de Carpentras dans le nord de la plaine comtadine

Entretien de la digue d'enceinte de Caderousse

Pilotage et suivi de la mission documentaire et perspective sur le patrimoine du XX^e siècle de l'extra-muros d'Avignon

Mise en servitude des pistes DFCI dans le Massif des Dentelles

Journée d'échanges d'expériences et d'initiatives des gestionnaires d'ENS



Programme
d'**ACTIONS**
2018

4 FONDS DÉPARTEMENTAL d'INTERVENTION pour l'ENVIRONNEMENT

Le Fonds Départemental d'Intervention pour l'Environnement (FDIE) a été créé par le Conseil général de Vaucluse en 1976, ce dispositif allant de pair avec la mise en place de l'association d'assistance architecturale, en charge de la gestion de ce fonds, et préfigurant la création du CAUE. L'objectif était de "subventionner les surcoûts, comme la reprise de certains travaux nécessaires pour maintenir ou rétablir les monuments et les sites dans leurs caractères esthétiques et historiques, pour la satisfaction générale". Quarante ans après, ce dispositif demeure toujours très apprécié des maîtres d'ouvrage public du département, et tout particulièrement des petites communes auxquelles il s'adresse préférentiellement.

En 2017, 24 opérations communales et associatives (8 chantiers bénévoles) ont bénéficié de l'aide du département. La dotation totale s'est élevée à 192 500 € au titre du FDIE, pour un montant total de travaux de 1 455 779 €. Cette aide financière est principalement injectée dans l'économie locale du bâtiment et des travaux publics ainsi que dans le milieu associatif.

CAVAILLON

Réalisation de murs de soutènements de pierre sèche

L'équipe de bénévoles a restauré deux murs de soutènement en pierre sèche effondrés, qui ponctuent la colline Saint-Jacques. L'archéologue du service du Patrimoine de la ville a demandé que soit récupéré le maximum de vestiges à cette occasion.

Le travail de muraille des bénévoles aura été complet puisqu'il a consisté à établir le plan de nivellement, à récupérer les pierres sur le site, transporter celles livrées par la ville (carrière proche), trier et stocker 22 m³ soit 30 t de pierres.



Murs de soutènement, Cavaillon



Calade, Brantes

Le premier mur mesure 13 m de long, 1,80 m de haut (90 cm d'épaisseur à sa base).

Le deuxième mesure 11,50 m de long, 1,20 m de haut (70 cm d'épaisseur à sa base).

Une subvention FDIE de 5 500 € a contribué à ce chantier d'un montant de 20 904 €.

BRANTES

Réalisation d'une calade

Au-delà de l'école communale, située en bordure du centre ancien, la mairie a aménagé une aire de stationnement en contrebas de la route RD136. Pour rejoindre cette route à pied, un sentier escaladait le talus, en suivant un fossé raviné.

La présence de quelques maisons récentes et la proximité de l'école ont vu la fréquentation de ce sentier s'accroître et sa dégradation augmenter.

La réalisation d'une calade, par un artisan de la vallée, a été l'occasion de conforter et de pérenniser ce cheminement tout en accompagnant les eaux pluviales issues de la route.

L'ouvrage a été réalisé en pierre de pays, à l'instar de toutes les calades qui maillent les ruelles du village. Une subvention FDIE de 7 468 € a contribué à ce chantier d'un montant de 13 990 €.

5 PRIX DÉPARTEMENTAL de l'ARCHITECTURE et du PAYSAGE « TROPHÉE 2017 »



Pour sa neuvième édition, ce concours organisé en partenariat avec le Conseil départemental a connu un réel succès auprès des maîtres d'ouvrage et de leurs maîtres d'œuvre : en témoignent les nombreuses réalisations candidates. La pertinence de chacun des projets a été évaluée, eu égard aux caractéristiques du site, aux exigences du programme et aux contraintes règlementaires. Entre les interventions de valorisation du patrimoine historique, les édifices contemporains atteignant des niveaux de performance énergétique et environnementale inédits il y a peu, les aménagements respectueux de l'identité du lieu ou ceux contribuant à préserver la biodiversité, le choix du jury a été particulièrement délicat.



PRIX DÉPARTEMENTAL de L'ARCHITECTURE et du PAYSAGE «TROPHÉE 2017»

LAURÉAT

Ville de Carpentras

Aménagement de la Coulée verte
Emmanuel Nebout (architecte), Alep
(paysagistes)
2013 - 11 000 000 € HT

Parmi les objectifs de cette opération figurait l'amélioration des liaisons entre les quartiers situés au nord de l'Auzon et le centre historique, en levant les obstacles topographiques par la création d'escaliers, d'ascenseurs et de passerelles, dont celle formant un arc franchissant l'Auzon. L'aménagement réalisé est destiné à toutes les mobilités : piétons, vélos, véhicules motorisés, personnes à mobilité réduite. En rive gauche de la rivière, un jardin offre un espace de jeux pour les enfants. En contrebas du boulevard du Nord, une grande treille plantée de glycines forme un tapis volant végétal couvrant un parking-douve enjambe



par deux passerelles. En contrebas du cours de la Pyramide, le parking du Verger, à proximité de l'Espace Auzon, est planté d'amandiers. La nuit, on assiste à une mise en lumière rouge (couleur des tanneurs) des passerelles, en contrepoint du blanc chaud éclairant les remparts et la porte d'Orange en arrière-plan.

« LA PIERRE », œuvre qui constitue le Trophée 2017

A été réalisée par l'artiste plasticienne
Emmanuelle Carraud de Villes-sur-Auzon

« Elle est un élément essentiel du paysage. Sur la pierre repose la terre où croissent les végétaux. Les constructions l'utilisent comme structure ou décor. Sous sa forme brute, dans les piémonts du Vaucluse, elle sert même à construire les bories qui répètent dans le paysage les éléments rocheux du sol. Elle fait partie du paysage, elle en est l'élément structurant.

J'ai donc parcouru les pentes du Ventoux et des monts de Vaucluse à la recherche d'une pierre parmi les milliers qui se délitent sur le sol ou tombent des murets de pierre sèche.

Pas trop fine, ni trop massive, juste une pierre longue et charnue, prête à s'emboîter avec d'autres dans un mur. Mais celle-là n'ira pas bâtir un abri, sa fonction sera de figurer un paysage et les quelques lignes gravées dans son calcaire évoqueront des éléments d'architecture, son socle de cyprès faisant écho à la végétation de ces piémonts. »



PRIX DÉPARTEMENTAL de L'ARCHITECTURE et du PAYSAGE «TROPHÉE 2017»

2^{ème} PRIX

Ville de Pernes-les-Fontaines

Médiathèque et ludothèque
Atelier Mosségimmig (architectes)
2015 - 1 680 000 € HT

Cet ensemble contemporain réinterprète sans ostentation le vocabulaire architectural des fabriques et hangars du Comtat, encore nombreux aux abords des centres anciens. Le parvis ouvert sur le cours de la République est axé sur l'entrée, et bordé au sud par un jardin clos destiné au jeune public. Les espaces de consultation, lumineux, sont organisés autour d'un patio central ombragé en été ; la salle de l'heure du conte, plus intime, offre une ambiance chaleureuse. Une salle polyvalente pouvant servir d'auditorium dispose d'un accès indépendant possible. A l'extérieur, les murs présentent un enduit fin en partie supérieure et un enduit peigné en partie inférieure ; le confort thermique d'été est assuré par des brise-soleils à lames verticales de mélèze sur une grande partie des parois vitrées.



3^{ème} PRIX

Cabinets d'architecte et d'expertise comptable à Avignon

Philippe Laurent (architecte)
2013

Situé dans un îlot de verdure préservé entre l'Agroparc et l'aéroport, le bâtiment regroupant un cabinet d'expertise comptable et celui de l'architecte auteur du projet a été implanté selon un relevé minutieux des arbres, en vue de les préserver. Le plan de la construction s'inspire du tracé régulateur du nombre d'or et du modulator de Le Corbusier. Le bâtiment présente une forte dualité correspondant à un concept bioclimatique abouti : épais mur nord doublé d'un bardage de bois brut protégeant du froid ; paroi entièrement vitrée au sud protégée du rayonnement solaire d'été par un double



débord de toiture et la généreuse végétation arborée ; toit à pente unique incliné vers le nord pour « lever » le mistral ; plancher de bois

surélevé par rapport au sol et rafraîchi par la circulation d'eau d'irrigation commandée par des martelières depuis un canal.

PRIX SPÉCIAL DU JURY

Commune de Venasque

Aménagement d'une bibliothèque et de logements

Florence Loup-Dario (architecte)

2015 - 376 219 € HT (bibliothèque)

179 397 € HT (logements)

Propriétaire d'une maison de village qui abritait des gîtes, la commune a entrepris sa réhabilitation pour l'aménagement d'une bibliothèque en rez-de-chaussée et la création de deux logements sociaux aux étages. Pour répondre aux besoins, une partie des locaux de la bibliothèque s'étendent dans une construction neuve, sur un terrain d'assiette contraint par son instabilité et son exigüité. La construction neuve, qui s'ouvre sur un jardin de lecture à l'ouest, est couverte d'une toiture végétalisée, tandis que quelques ouvrages en pierre de Saint-Gens et en ferronnerie donnent son caractère à l'ensemble.



PRIX ENVIROBAT BDM

Commune de Mazan

Salle polyvalente « La Boiserie »

François Defrain et Olivier Souquet

(Atelier De-So, architectes)

2012 - 3 700 000 € HT

Cette réalisation apporte une réponse à divers enjeux : créer un lieu d'urbanité au milieu d'un vignoble ouvert, et associer une salle de réception ouverte à un espace fermé correspondant à une salle de spectacles de 640 places. Ainsi, le bois brut s'est imposé pour la structure et les vêtements, l'isolation acoustique et thermique de la salle de spectacles étant assurée par de la paille compressée, tandis que les parois sont traitées en plâtre teinté dans la masse. Echappant à « l'architecture-produit », le projet a suivi une démarche alternative aux produits standardisés. La structure est en pin noir, l'intérieur de la salle en pin à crochet,



le hall et l'extérieur en cèdre : tous ces bois localement, réduisant ainsi l'empreinte du Ventoux ont été fournis et préparés carbone de l'opération.

6

40 ANS de la LOI sur l'ARCHITECTURE



La loi du 3 janvier 1977 a fêté ses 40 ans cette année. Le mouvement CAUE qui regroupe 92 CAUE a participé à diverses manifestations témoignant des avancées qu'a pu permettre cette loi. En Vaucluse le CAUE a contribué à la conception d'une exposition « architectures d'intérêt public en PACA » et organisé différentes journées de visites et conférences sur l'architecture contemporaine.



VISITE DES ÉCOLES, PATRIMOINE XX° AVIGNONNAIS

Dans le cadre des 40 ans de la loi sur l'architecture et de la 34^e édition des Journées européennes du patrimoine de l'année 2017 consacrées à la jeunesse, le CAUE de Vaucluse, à la demande de la ville d'Avignon, a animé le 16 septembre la visite de trois écoles primaires (Roland Scheppler, Sixte Isnard et Stuart Mill) mettant ainsi à l'honneur le patrimoine architectural du XX^{ème} siècle de l'extra-muros avignonnais. Les publics de tous âges qui se sont succédés à l'occasion des trois visites ont pu découvrir les intérieurs des écoles ou même les redécouvrir, parfois la larme à l'œil, pour ceux d'entre eux qui revenaient, quelques 60 ans après, dans des classes qu'ils ont fréquentées en tant que jeunes élèves... Un travail de restitution des bâtiments dans leur contexte a permis de prendre la juste mesure de ce patrimoine souvent méconnu et d'apprécier ses valeurs tant architecturales, paysagères qu'urbanistiques.



Visite des écoles lors de la Journée du Patrimoine
(©Photo Yves Dautier)

L'école et la résidence Sixte Isnard

Conçu en 1954 par les architectes Max Bourgoïn et Albert Conil, cet ensemble immobilier, composé de quelques 300 logements (en grande partie en accession à la propriété) mais également de commerces, de bureaux et d'autres locaux techniques, fut construit entre 1956 et 1960 à l'emplacement du domaine de la Triade, légué par le riche négociant de soie François Balthazar Sixte Isnard à la ville d'Avignon pour la construction d'un hospice de bienfaisance.

Les 4 bâtiments principaux, de même qu'une aile du groupe scolaire, sont orientés nord-sud suivant les principes d'implantation du mouvement moderne sanctuarisés par la Charte d'Athènes. Cette implantation d'immeuble-tours, parallèles les uns aux autres et en épi par rapport au tissu viaire, n'est pas sans rappeler celle des immeubles du quartier de la Bourse à Marseille - plus connue sous le nom des Labourdettes, en référence à l'architecte concepteur de l'opération Jacques-Henri Labourdette - qui ont obtenu en 2006 le label "Patrimoine XX^{ème}".



Vue mettant en scène le traitement des façades sud-est et nord de la résidence Sixte Isnard



Cour intérieure du groupe scolaire Sixte Isnard

La réalisation avignonnaise dévoile tout le génie des architectes concepteurs - particulièrement Max Bourgoïn - qui ont réussi, en s'affranchissant du rationalisme moderne, bien qu'en épousant les fondements, à doter les différents bâtiments d'une identité à la fois authentique, marquée par la richesse des matériaux employés, et contextuelle au travers du respect d'une approche bioclimatique. Cela se décline notamment au niveau du remarquable travail sur les façades :

- des façades nord, protégées du mistral, donnant à lire un traitement sobre grâce à un béton banché légèrement teinté alternant joints horizontaux en creux et surfaces brochées. L'ensemble ne souffre d'aucune monotonie, car rompu par de fines huisseries métalliques placées en doublage des menuiseries intérieures, sur le nu extérieur des murs.
- des pignons est et ouest, peu percés, qui laissent déjà augurer, par l'emploi de la terre cuite en allège des menuiseries, la richesse des façades sud largement ouverte au soleil.
- des façades sud d'une grande richesse tant en termes de matière, de texture que de rythme. Elles présentent en effet, derrière une partition verticale classique (soubassement intégrant l'entresol, étages courants et couronnement), un subtil contraste entre rigueur d'une structure apparente - nez de dalles en béton brut et poteaux en béton broché - et liberté

40 ANS de la LOI sur L'ARCHITECTURE

des murs de remplissage alternant divers matériaux, tels que la terre cuite, la faïence ainsi que la céramique en incrustation, le tout enrichi par un travail en profondeur marqué par les loggias, les claustras en creux et les balcons en saillie.

Suite à une étude complémentaire intervenue pendant le chantier, une école est venue compléter le programme initial. Construite suivant un procédé de préfabrication semblable à celui du groupe scolaire de Champfleury, l'école s'inscrit en parfaite harmonie avec les immeubles-tours au niveau de son volume secondaire en rez-de-chaussée et adopte une logique d'alignement par rapport au tissu viaire à travers son volume principal. L'articulation des deux volumes permet d'aménager judicieusement une cour de récréation semi ouverte au Sud.

Le quartier Champfleury et son groupe scolaire

Conçu à la même période et par les mêmes architectes de la résidence Sixte Isnard à savoir Max Bourgoïn et Albert Conil, le quartier Champfleury représentait pour

l'époque le programme le plus important par sa taille pour la ville d'Avignon. En effet, 812 logements et un groupe scolaire de 30 classes, s'inscrivant dans la droite ligne de la politique des grands ensembles de l'époque, allaient s'ériger dans la partie sud-ouest de la ville.

L'échelle de l'opération a impliqué le recours au procédé constructif "Estiot" (Source : Institut français d'architecture, *Colonnes, Archives d'architecture du XX^e, Max Bourgoïn*) dont les éléments préfabriqués en béton étaient fixés sur une ossature en acier. Les coûts de construction étant vraisemblablement moindres par rapport à ceux de la résidence Sixte Isnard, les architectes n'ont pas sacrifié pour autant la réflexion architecturale pour humaniser ces grands bâtiments dont les plus importants atteignaient jusqu'à 150 m et 180 m de largeur pour 50 m de hauteur. C'est à travers une recherche menée sur les éléments préfabriqués en béton donnant lieu à un dépôt de brevet, que les architectes ont réussi à introduire une part de créativité dans un procédé constructif des plus standardisés. En effet, la variation de la composition des moules de ces éléments ainsi que la possibilité d'y introduire des matériaux



Cour intérieure du groupe scolaire Roland Scheppler (©Photo Yves Dautier)

d'ornementation donne lieu à une certaine richesse de traitement des façades. Le plus manifeste est certainement celui de la façade nord du groupe scolaire qui présente, en plus des panneaux préfabriqués incrustés de mosaïques en céramique blanche, le volume d'accès en rdc rythmé par des poteaux en béton teinté de finition brochée laissant une place centrale à un claustra en béton moulé, le tout marqué par une frise en céramique bleu entrecoupée de motifs carrés blancs.

La remise en question au début des années 70 du modèle des grands ensembles qualifiés alors par Olivier Guichard, ministre de l'équipement de l'époque, de "facteurs de ségrégation sociale" a eu raison, quelques années plus tard, des deux bâtiments les plus grands du quartier Champfleury. En effet les deux barres furent implosées en 87 et en 94 pour laisser place à des bâtiments d'échelle plus humaine marquant ainsi une nouvelle manière de fabriquer la ville...

La visite de l'école s'est poursuivie par celle de l'environnement immédiat en s'arrêtant notamment sur :

- l'opération de la Pierre Blanche conçue par l'architecte Jean-Pierre Cassulo, suite à un concours dont il fut lauréat 87, et réalisée sur



Détail de l'accès du groupe scolaire Roland Scheppler

l'emplacement de la barre de 180 m.

- la Maison pour Tous conçue en 78 par les architectes Lucien Conil, Dominique Lévêque et Jean-Pierre Poulet dans le cadre du programme "Habitat et Vie sociale", afin de doter le quartier, alors sous équipé, d'un espace socio-culturel favorisant la rencontre et l'échange entre habitants.

L'école Stuart Mill

Après s'être d'abord développé au sud, la ville d'Avignon observe un rééquilibrage de son urbanisation vers l'Est. Une école est alors programmée sur ce secteur pour accompagner l'importante production de logements.

Contrairement aux écoles Sixte Isnard et Roland Scheppler qui étaient intégrées architecturalement aux ensembles d'habitat conçus par les mêmes architectes. Nous sommes ici en présence d'un plan de masse



Vue sur la façade sud, largement ouverte avec en premier plan le préau en béton de forme circulaire



Marquage de l'accès par une casquette courbe en béton

parcellaire d'ensemble, celui du quartier Saint Véran établi par l'architecte urbaniste Gaston Parlos dans lequel se sont insérés différents projets conçus par des architectes distincts. L'école de Stuart Mill a été conçue en 1963 par l'architecte G.A. Lallement. Elle présente une configuration architecturale autonome par rapport aux ensembles bâtis environnants comme l'ensemble du Clos de la Fontaine dont les panneaux de parement préfabriqués en béton architectonique

trahissent la paternité de l'opération conçue la même année par Max Bourgoïn.

L'école est assez unique quant à son expression architecturale par rapport à la production des écoles de l'époque, en ce sens qu'elle met en scène une habile conjugaison du béton et de la pierre ainsi qu'un joyeux contraste entre rigueur des volumes principaux et certaines fantaisies observées çà et là, notamment dans le dessin des préaux et les casquettes en voile de béton courbe.

40 ANS
LOI SUR
L'ARCHI-
TECTURE
1977 2017

et
ÉGALEMENT en
2017

18 mars balade urbaine à Avignon avec Volublis

13 octobre à Pernes-les-Fontaines, conférence Mosségimmig architecte de la médiathèque

Exposition « architectures d'intérêt public en PACA » à Pernes-les-Fontaines

14 novembre : conférence Martine Bresson architecte de la Maison du Parc des Alpilles au Naturoptère de Sérignan-du-Comtat

Exposition sur « l'architecture durable méditerranéenne » à Sérignan-du-Comtat



7 INFORMATION / FORMATION / COMMUNICATION

En 2017, le CAUE a poursuivi ses actions traditionnelles de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès des différents publics. Les élus locaux et les professionnels ont été nombreux à participer à ces moments conviviaux.



JOURNÉE D'INFORMATION SUR LA TRAME LITHIQUE

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Les territoires ruraux sont traversés par de nombreux éléments linéaires participant à la trame verte comme les haies ou encore les chemins ruraux. Ces éléments offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Parmi ces éléments linéaires, il est souvent oublié l'important maillage lithique des murets de pierre sèche. En effet, contrairement aux idées reçues et au-delà de leur indéniable intérêt paysager, ces murs présentent beaucoup d'opportunités pour l'accueil de la vie.

Ainsi, le Conseil départemental de Vaucluse, la commune de Caromb et le CAUE de Vaucluse ont organisé le 5 octobre 2017 une demi-journée d'information pour partir à la découverte de la faune et de la flore abritées



Sortie sur le sentier du petit patrimoine rural de l'Espace naturel sensible des collines du lac du Paty

par notre patrimoine de pierre sèche.

Une présentation de Danièle Larcena de l'association « Pierre Sèche en Vaucluse » a permis de faire découvrir à un public varié, composé d'élus et techniciens, le concept de trame lithique.

Cette présentation a été suivie d'une sortie sur le sentier du petit patrimoine rural de l'Espace naturel sensible des collines du lac du Paty, animée par Virgile Noble du Conservatoire Botanique National Méditerranéen, Jean-Rémi Raoux du Naturoptère – Université Populaire Ventoux

et Pierre Migaud de la Ligue de Protection des Oiseaux PACA.

Tout au long du sentier, les participants ont pu apprécier la diversité des ouvrages de pierre sèche (mur de soutènement, abri de berger, cabanes, ...) présents sur le site, ainsi que celle de la flore qu'ils abritent, comme par exemple certaines espèces de lichens (*Lecanora campestris* ou *Caloplaca flavescens*), de lianes (*salsepareille* ou *Smilax aspera*), d'arbustes (chêne kermès ou *Quercus coccifera*). La faune n'est pas en reste et il suffit de retourner une pierre pour découvrir toutes sortes d'insectes (formicidés, hyménoptères, arachnides, ...) et même des mollusques (*maillot avoine* ou *Chondrina avanacea*).



Salsepareille colonisant un mur de pierre sèche



Accueil des participants par André Signouret et Jean-Claude Freychet de la mairie de Caromb



Jean-Rémi Raoux du Naturoptère - UP Ventoux présentant aux participants des espèces d'insectes

D'autres
MISSIONS
menées en
2017

20 février : remise des prix du Prix départemental de l'architecture et du paysage au Département

21 mars : à vélo d'Orange à l'Isle-sur-la-Sorgue par la Via Venaissia

8 juin : journée de visite sur les sites d'Aigues-Mortes et d'Uzès

23 mars : matinée de formation dans le cadre du CDICH sur le thème de la revitalisation des centres anciens

17 novembre : salon des maires de Vaucluse à Monteux

21 septembre : intervention à St Saturnin-lès-Apt sur OGS et ENS

12 octobre - Conseil départemental : journée de sensibilisation à la qualité architecturale des projets contemporains

16-30 juillet : participation au workshop estival à l'Isle-sur-la-Sorgue. Echanges franco hongrois sur les principes d'analyse du bâti ancien



Programme
d'**ACTIONS**

2018

Séminaire CDICH, habitat des séniors

Participation au Salon des maires Vaucluse et au Congrès des maires région Sud

Conseil départemental : journée d'information sur les zones humides, journée vélo en accompagnement des OGS de Vaucluse, création d'un outil pédagogique de communication et de sensibilisation de l'image du logement social, formation des agents à l'urbanisme, intervention pédagogique au Collège de Cadenet

PDH : journée de visite d'opérations exemplaires de logements

Commission d'analyse des projets BDM à Mazan

Présentation et échanges sur la TVB à Montpellier

8

PARTENARIATS



Pour exercer pleinement son rôle de valorisation des politiques publiques qualitatives, le CAUE participe à la réflexion et l'action de divers partenaires, apportant son éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique.



CONVENTION CADRE AVEC LE DÉPARTEMENT

Cette convention complète et renforce le traditionnel partenariat avec l'institution départementale. Le CAUE intervient à la demande, en appui aux services du Département, sur la base d'un droit de tirage ouvert par action. Pour cette quatrième année de fonctionnement, cette collaboration s'est enrichie et s'est étendue à plusieurs services du Département avec lesquels les relations avec les experts du CAUE étaient épisodiques. Le taux de réalisation des actions a augmenté pour s'élever à près de 70%. Il concerne une vingtaine d'actions.

Parmi celles-ci, l'accompagnement des agences routières, en phase préalable de leurs projets d'aménagement routier, a

permis de croiser les regards, au profit d'une approche plus sensible des contextes paysagers. Le principe de cette intervention consiste à démontrer la «mieux» value que peut apporter une collaboration avec un paysagiste ou un architecte sur des sites qui, s'ils semblent « ordinaires » en première lecture, participent à leur niveau à la qualité de notre territoire.

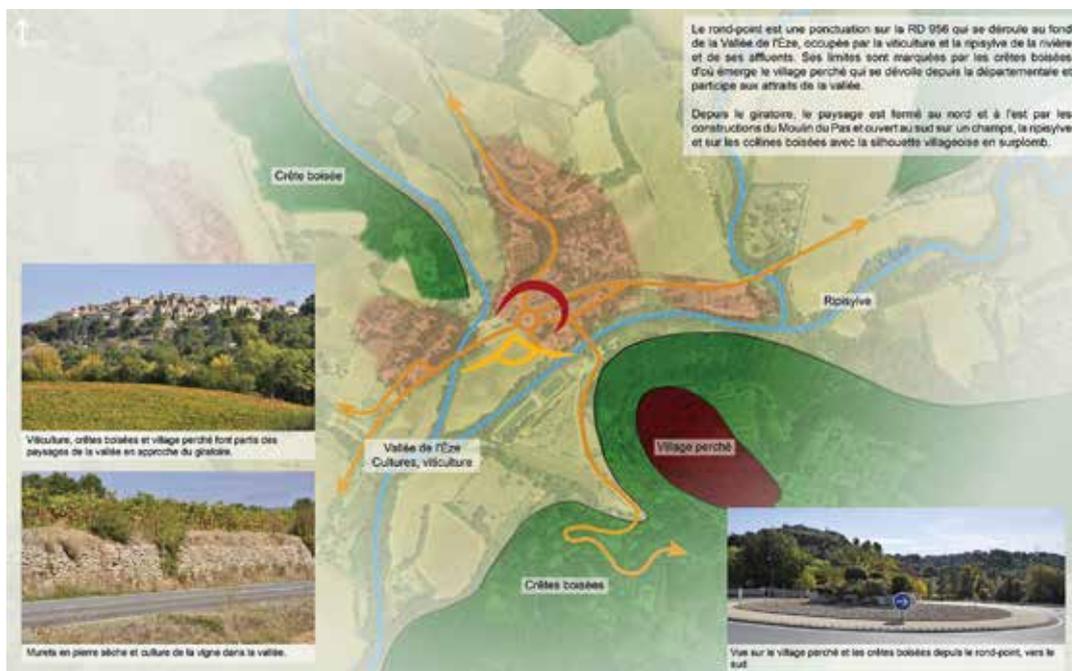
À l'occasion de travaux routiers (mise en sécurité d'un carrefour, création d'une traversée piétonne, aménagement d'un trottoir, d'un arrêt de cars...) l'intervention du CAUE propose d'élargir le regard au-delà des stricts abords routiers, pour prendre en compte le paysage et les autres usages qu'automobiles (cheminements doux, présence de l'eau, bio-diversité, ouvertures/fermetures du paysage, petit patrimoine rural, occupation foncière...). Sont également concernés les délaissés,

points de vue, aires de repos/pique-nique, aires d'arrêts des cars, parking, points relais/info, parapets et soutènements (dont pierre sèche), structures végétales : talus, haies, alignements, bosquets, etc...

Cela peut se traduire sous la forme de simples prescriptions, ou la recommandation au recours à un professionnel pour l'établissement d'un projet architectural et paysager, ou encore l'identification des enjeux urbains avec les élus de la commune (entrée de ville, desserte des quartiers, continuités du maillage, conflits d'usage route/riverains...).

À Grambois

En 2017, le CAUE a accompagné l'agence routière de Pertuis et la commune de Grambois qui souhaitent reconfigurer



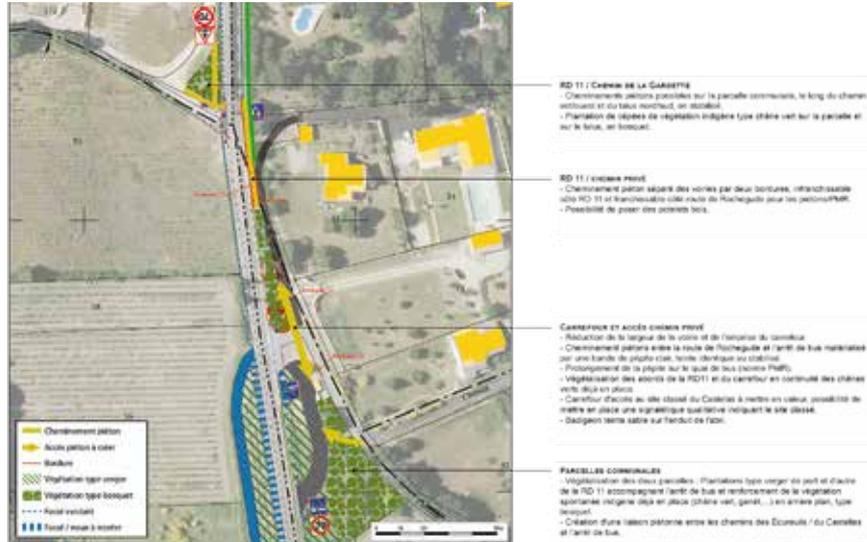
Fiche d'analyse du site du carrefour du Moulin du Pas à Grambois

l'aménagement central du carrefour du Moulin du Pas. Les préconisations ont mis l'accent sur la continuité du paysage viticole (sols de terre rouge et de galets de la Durance, savoir-faire des murailles) et ont recommandé une démarche de projet urbain pour les abords (traitement des talus, parking des activités, enseignes et devantures, végétal structurant...).

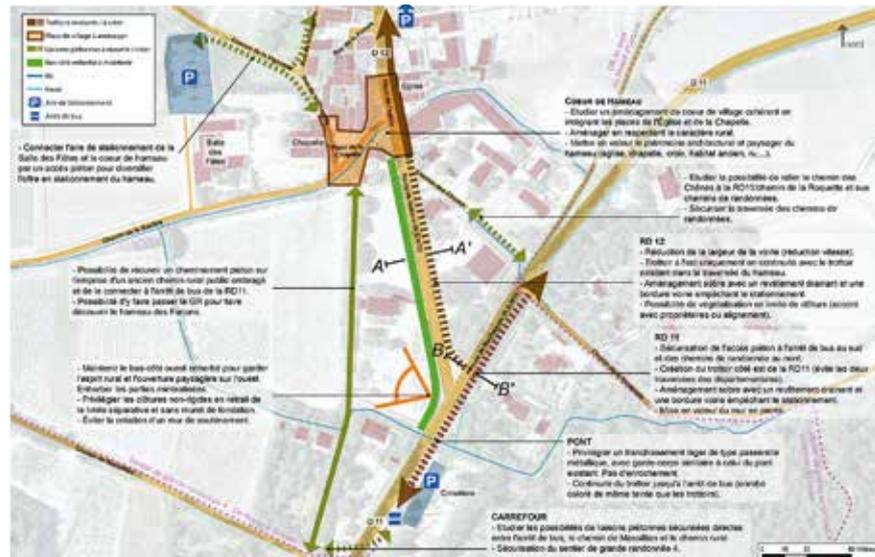
À Uchaux

Le CAUE aura également accompagné l'agence routière de Vaison-la-Romaine et la commune d'Uchaux, qui souhaitent aménager le hameau des Farjons (trottoirs, placette, stationnement) d'une part, et l'arrêt de cars « Castellás » d'autre part.

Les préconisations ont privilégié ici le caractère villageois des aménagements (sol stabilisé, pierre sèche, limitation de recours au busage des fossés, essences à planter). Au-delà de ces préconisations, le CAUE a invité la commune à conforter son maillage de cheminements doux, précieux pour l'avenir (chemins délaissés, tracé des GR et PR, trottoirs et traversées de chaussées, franchissement des fossés et canaux).



Fiche d'analyse du site " Castellás " avec préconisations : arrêt des cars départementaux



Analyses et préconisations pour la traversée des Farjons par les RD12 et RD11

D'autres **MISSIONS** menées en **2017**

Participation à des instances et commissions départementales ou régionales (ARPE, DREAL, Région) :
Commission régionale Biodiversité, Club écoquartier,
Club urbanisme DDT PACA, Commission Régionale des Associations de Chantiers

Vaucluse Provence Attractivité : Concours départemental Villes et villages fleuris

ADIL, SOLiHA, ALTE

Participation à l'activité fédérale de la FNCAUE, et relation aux autres CAUE de la région



Programme d'**ACTIONS** **2018**

Collaboration avec le CAUE 13, la Région, l'Agence de l'eau et l'ARPE pour la TVB

DREAL : commission EcoQuartiers et Sites

EnvirobotBDM : commissions BDM, QDM, OAP

Conseil départemental : renouvellement de la convention cadre

Association des élus du patrimoine de Vaucluse (AEPV)

CORAC : associations de chantiers bénévoles

VPA : Villes et villages fleuris

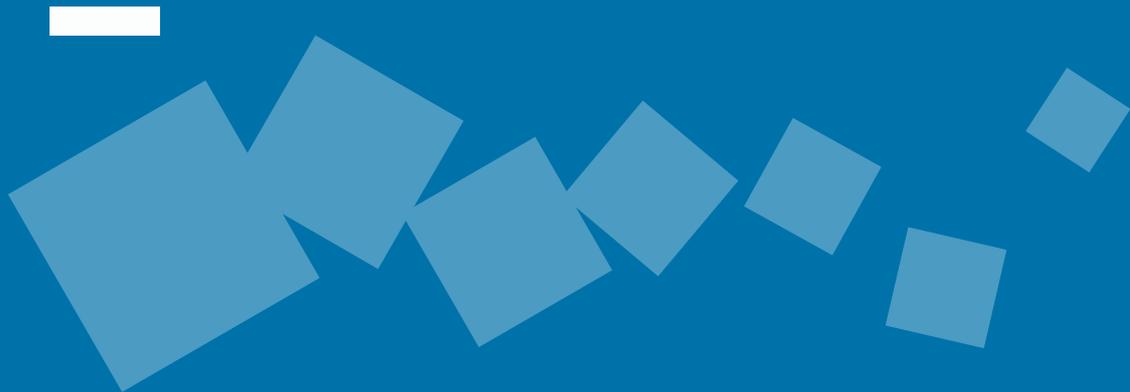
DRAC patrimoine XX° et fiches patrimoine

Participation à l'activité fédérale de la FNCAUE

Signature de la convention de partenariat CDICH

9

FINANCES ET CHIFFRES CLÉS



FINANCES ET CHIFFRES CLÉS

Les comptes 2017 s'établissent à 1 198 197 € en recettes et 1 188 077 € soit un excédent de 10 120 €.

Taxe d'aménagement

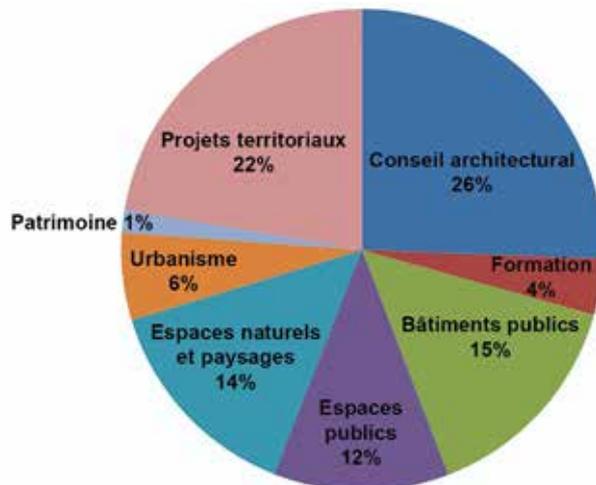
Le montant de la taxe d'aménagement, taxe affectée qui finance les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE, reversé au CAUE de Vaucluse au titre de 2017 par le Conseil départemental a été de 810 000 €.

Adhésions

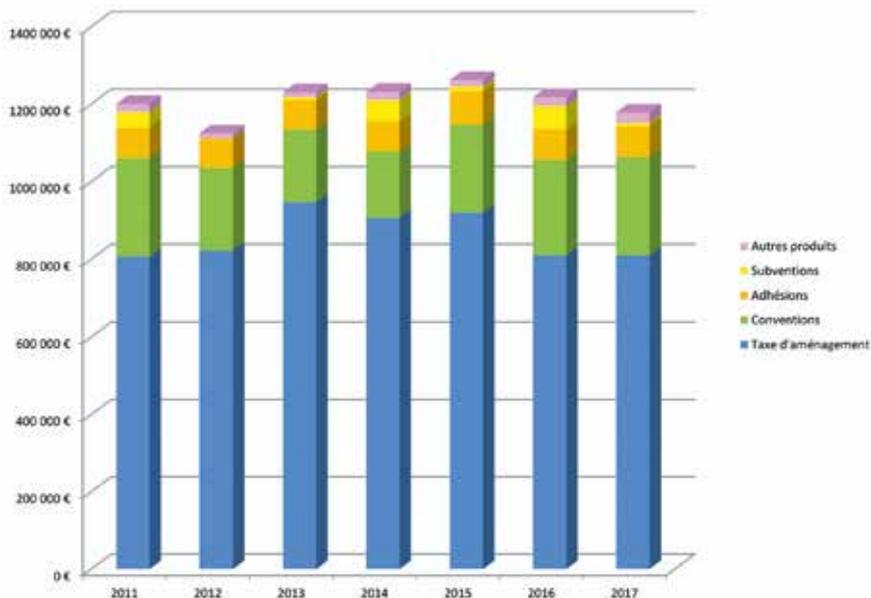
Le montant des adhésions reste stable à 83 168 € pour 169 adhérents. 132 communes sur les 151 du département sont ainsi adhérentes.

Conventions d'accompagnement

Le montant des conventions, passées pour la plupart avec des collectivités dont le Conseil départemental, s'élève à 269 294 €. Il faut noter qu'additionné aux adhésions, ce montant représente près de 30% des recettes.



Répartition des recettes perçues sur les conventions 2017 par type d'activité



Evolution des recettes de 2011 à 2017

2017 en QUELQUES CHIFFRES

118 communes disposent de l'assistance architecturale du CAUE

32 communes disposent de l'assistance architecturale du Parc du Luberon, cofinancée par le CAUE

168 adhérents au CAUE, dont :

132 communes

9 intercommunalités ou syndicat de communes

12 journées ou séances d'information ou de visite ont été organisées

300 personnes environ ont participé à ces journées

8 300 dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme ont fait l'objet d'une fiche avis

2 650 pétitionnaires ont été rencontrés dans leur commune

1 660 permanences de conseil architectural en commune

18 conventions de permanences supplémentaires d'assistance architecturale ont été établies

50 conventions de mission d'accompagnement ont été établies avec les collectivités

10

ASSISTANCE ARCHITECTURALE



Le conseil architectural auprès des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales constitue le cœur de métier des CAUE. Depuis sa création, le CAUE de Vaucluse assure pleinement cette mission de service public aux côtés du Parc naturel régional du Luberon, délégataire. Ces rencontres constituent toujours des moments forts de pédagogie et d'échange avec les particuliers, les professionnels, mais aussi les élus et les agents en charge de l'urbanisme dans les communes ou intercommunalités.



D'autres **MISSIONS** menées en **2017**

Partenariat avec les services ADS, la DDT et l'UDAP

Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat : permanences communes avec l'ALTE sur Avignon, Carpentras et l'Isle-sur-la-Sorgue

Formation des architectes conseillers à la rénovation énergétique

Poursuite des permanences « conventionnelles » des 9 architectes conseillers

Renouvellement des permanences supplémentaires

Renforcement des relations avec les intercommunalités

Partenariat avec la DDT et l'UDAP

Poursuite du conventionnement avec le PNRL pour le conseil architectural sur 31 communes

Conseil départemental soutien aux permanences communes avec l'ALTE et le CEDER pour la rénovation énergétique de l'habitat

Signature d'une convention sur la plateforme de la rénovation énergétique avec l'ALTE, SOLiHA et l'ADIL

Edition d'un flyer et remise en forme des fiches avis

Programme d'**ACTIONS** **2018**





L'assistance architecturale du CAUE

Les architectes conseillers sont présents dans toutes les communes du département, de 1 à 4 fois par mois selon la taille de la commune et l'importance des projets en cours. Pour les secteurs couverts par le CAUE, en 2017, cela a représenté 1 660 permanences, 8 300 rédactions de fiche avis et 2 650 pétitionnaires reçus en rendez-vous dans leur commune.

Au service des maires, ils les assistent pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme en formulant des avis portant notamment sur l'insertion architecturale, urbaine et paysagère des projets.

Au service des habitants et tous porteurs de projet, ils les accompagnent dans leurs

démarches et notamment pour s'assurer de la meilleure adéquation de la construction ou rénovation avec les contraintes, règlements et contextes locaux. Souvent ces conseils sont apportés sur le site même des projets. Ces missions sont effectuées en relation étroite avec les services instructeurs des intercommunalités, des architectes des Bâtiments de France, ainsi que des conseillers des organismes partenaires que sont l'ADIL, SOLiHA 84 ou encore l'ALTE.

Après le recrutement en fin d'année 2017 de Laetitia Boniface-Poidras, Stéphanie Passebois et Camille Pinet, c'est Hugues Berinchy qui vient au mois de mai 2018 compléter l'équipe d'assistance architecturale.

En tout début d'année 2018, la disparition de Farid Ameziane a représenté un choc pour l'équipe du CAUE. Il était arrivé en 1990 au CAUE et, outre une activité libérale, enseignait à l'École d'Architecture ENSA de Marseille.

Très apprécié par les élus et le personnel des communes de son secteur, pour son professionnalisme et sa façon de faire, il avait fait siennes les missions du CAUE « *enseigner, conseiller et convaincre* ».

Nous regretterons particulièrement sa gentillesse, son humour et la rondeur de ses relations.



CARTE des SECTEURS

CONSEIL ARCHITECTURAL DU CAUE

Laetitia BONIFACE-POIDRAS, secteur 1
Claude COMMUNE, secteur 2
Hugues BERINCHY, secteur 3
Damien MERCIER, secteur 4
Didier RESPAUD-BOUNY, secteur 5
Marie-Anne SAINT-PAUL, secteur 6
Stéphanie PASSEBOIS, secteur 7
Camille PINET, secteur 8
Hamza KERAR, secteur 9

ASSISTANCE ARCHITECTURALE DÉLÉGUÉE AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

Patrick COHEN, coordinateur du PNRL
Anne BOUISSET, secteur 10
Jean-José CARRILLO, secteur 11
Dominique HERBERT, secteur 12
Christelle JUSKIWIESKI, secteur 13
Virginie PINEAUD, secteur 14
Pierre BONNEVIALE, secteur 15



Pour toute information, les sites :
www.caue84.fr ou www.parcduluberon.fr
vous donneront les références souhaitées.

Le CONSEIL d'ARCHITECTURE, d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT de VAUCLUSE

BUREAU

Président : **Pierre Gonzalvez**
Vice-présidente : **Corinne Testud-Robert**
Vice-présidente : **Noëlle Trinquier**
Trésorier : **Alain Moretti**

ADMINISTRATION

Directeur : **Jean-Charles Gros**
Gestion et comptabilité : **Anne Charpentier**
Secrétaires : **Sylviane Chaillon** et **Claudine Noël**
Agent de maintenance : **Josiane Servais**

CHARGÉS D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Melvin Dupont, paysage
Marc Jadot, environnement et géomatique
Hamza Kerar, urbanisme et programmation
Thomas Kleitz, OGS et paysage
Damien Mercier, patrimoine
Nathalie Rolland, paysage et espace public
Didier Respaud-Bouny, FDIE
Marie-Anne Saint-Paul, accessibilité
Frank Souciet, eau

ARCHITECTES CONSEILLERS

Hugues Berinchy
Laetitia Boniface-Poidras
Claude Commune
Hamza Kerar
Damien Mercier
Stéphanie Passebois
Camille Pinet
Didier Respaud-Bouny
Marie-Anne Saint-Paul



CONSEIL d'ARCHITECTURE d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT de VAUCLUSE
04 90 13 49 50 - secretariat@caue84.fr - www.caue84.fr

Maquette, impression : KH Communication - 06 11 99 35 31 - KHCOMMUNICATION.COM